

**5 juin 2002, Québec**

**Motion à l'Assemblée nationale concernant l'émancipation politique des Juifs**

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes plus chaleureuses salutations à M. Guy Bouthillier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, à M. Joseph Gabay, président du Congrès juif canadien, région du Québec, et au Dr Victor Goldbloom, président du comité exécutif du Congrès juif canadien, région du Québec.

Leur présence aujourd'hui, pour souligner le 170<sup>e</sup> anniversaire de la loi du 5 juin 1832, qui consacre l'émancipation politique des Juifs, symbolise cette synthèse des valeurs que nous partageons, valeurs de justice, d'égalité, de respect et d'ouverture. Leur présence rappelle aussi que le Québec est depuis longtemps une terre de liberté, une société où les droits fondamentaux sont reconnus à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, quels que soient leur lieu de naissance ou leur croyance.

Dans les faits, le 5 juin 1832, l'Assemblée législative du Bas-Canada adoptait une loi qui devint la pierre angulaire des libertés publiques et religieuses du Québec. Cette loi octroyait l'égalité et la pleine émancipation politique et religieuse à l'ensemble de la communauté juive. Les droits accordés à cette dernière en 1832 l'ont été avec l'appui des élites politiques francophones catholiques de l'époque et ils ont bénéficié à l'ensemble de la population québécoise. Cette loi fut adoptée grâce à l'action déterminée et déterminante de Louis-Joseph Papineau, président de l'Assemblée législative et chef du Parti patriote, fortement majoritaire à cette époque. Permettez-moi de souligner que ce parti comptait, parmi ses députés, des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste.

La pleine citoyenneté et les pleins droits accordés aux membres de la communauté juive québécoise en 1832 n'ont été reconnus en Grande-Bretagne qu'en 1858. Nous sommes fiers que le Québec ait devancé sur ce plan l'ensemble des territoires sous juridiction britannique, démontrant ainsi la qualité de sa fibre démocratique et son profond attachement aux droits fondamentaux. Afin de souligner l'adoption de cette loi, le premier ministre René Lévesque, il y a déjà vingt ans, avait « remercié la communauté juive d'avoir pensé à nous rappeler ce bon coup de nos ancêtres ».

Louis Benjamin dans un éditorial du Jewish Daily Eagle écrivait en 1932 que « seuls des gens qui aimaient eux-mêmes la liberté et la justice pouvaient être assez généreux pour songer à la partager avec d'autre. Ceci est un fait remarquable d'histoire et dont les Canadiens français peuvent à juste titre s'enorgueillir. C'est un des traits les plus beaux du caractère national et nous aimons le dire tout haut à ce moment. Nous nous souviendrons toujours du beau geste du Québec ».

Dans une volonté de collaboration que je souhaite longue et féconde, la Société Saint-Jean-Baptiste et le Congrès juif canadien, région du Québec, ont décidé de s'associer pour faire connaître cette loi fondamentale et historique auprès des élèves du secondaire. L'affiche, dévoilée par les deux organismes et qui rappelle l'adoption de la loi du 5 juin 1832, a été distribuée aux enseignantes et enseignants d'histoire de la quatrième et cinquième

secondaire. Je me félicite de cette initiative et de l'entière coopération offerte par le ministre de l'Éducation du Québec pour rappeler aux jeunes que les droits et responsabilités reconnus à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec trouvent leurs racines dans notre histoire.

Difficile toutefois de célébrer la Loi de l'émancipation politique des Juifs sans rappeler l'incident récent qui a provoqué des dommages dans l'unique synagogue de notre capitale nationale. Même si les dégâts ont été minimes et uniquement de nature matérielle, nous n'entendons pas sous-estimer la signification de ce geste. À cet égard, mon gouvernement prendra toutes les mesures pour que les personnes porteuses de croyances religieuses minoritaires puissent exercer leur culte en toute liberté, sécurité et sérénité. Monsieur le Président, en commémorant cet événement particulièrement marquant de l'histoire politique du Québec, nous célébrons, pour paraphraser le président du Congrès juif canadien, région du Québec, mon ami Joseph Gabay, notre histoire commune dont tous peuvent être fiers. Et quel meilleur endroit pour réaffirmer nos valeurs de tolérance que l'Assemblée nationale qui, voilà 170 ans, en posait les jalons.